

225C2151
FR0000032278-FS1095

18 décembre 2025

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LATECOERE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 décembre 2025, la société par actions simplifiée SCP SKN Holding I¹ (39 rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 11 décembre 2025, suite à l'attribution de droits de vote double, le seuil de 90% des droits de vote de la société LATECOERE et détenir, à cette date, 10 859 865 217 actions LATECOERE représentant 21 718 501 496 droits de vote, soit 85,56% du capital et 92,21% des droits de vote de la société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SCP SKN Holding I	10 859 250 748	85,55	21 718 501 496	92,21
Autodétention ³	614 469	ns	0	0
Total SCP SKN Holding I	10 859 865 217	85,56	21 718 501 496	92,21

- en baisse, le 17 décembre 2025, par suite de la perte de droits de vote double, le seuil de 90% des droits de vote de la société LATECOERE et détenir 10 859 865 217 actions LATECOERE représentant 14 718 501 496 droits de vote, soit 85,56% du capital et 88,91% des droits de vote de la société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SCP SKN Holding I	10 859 250 748	85,55	14 718 501 496	88,91
Autodétention ³	614 469	ns	0	0
Total SCP SKN Holding I	10 859 865 217	85,56	14 718 501 496	88,91

¹ Détenue indirectement à 100% par la société anonyme à responsabilité limitée de droit anglais SCP EPC II UK Limited. Cette dernière est pour sa part indirectement détenue par des fonds gérés par la société en commandite Searchlight Capital Partners II GP L.P., enregistrée aux îles Caïmans (laquelle est contrôlée indirectement et gérée au plus haut niveau par la société de droit américain (Delaware) Searchlight Capital Partners II GP, LLC, dont les trois membres fondateurs sont MM. E. Zinterhofer, E. Uzumeri et O. Haarmann, qui détiennent chacun 1/3 du capital de cette société).

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 12 693 138 054 actions représentant 23 553 595 974 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Autodétention agrégée en application de l'article L. 233-9 I, 2^o du code de commerce.

⁴ Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 12 693 138 054 actions représentant 16 553 595 974 droits de vote (suite à la perte de 7 000 000 000 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.